

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2014

POUVOIRS DE L'INSPECTION DU TRAVAIL - (N° 1942)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 71

présenté par
M. Robiliard

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 4° Au premier alinéa de l'article L. 8113-1, le mot : « premier » est remplacé par le mot : « troisième ». ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.